



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4

Numéro de la demande : 2017-3386
Demande : Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale –
Identification et proportion des formulants
Produit : Toxique pour poissons Noxfish II
Numéro d'homologation : 33247
Principe actif (p.a.) : Roténone
Numéro de document de l'ARLA : 2923352

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le toxique pour poissons Noxfish II, une préparation commerciale à usage restreint, en se fondant sur un produit déjà homologué.

Évaluation des propriétés chimiques

Le toxique pour poissons Noxfish II est formulé sous forme de liquide émulsifiable qui contient de la roténone à une concentration nominale de 5,0 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,0336 g/mL et un pH de 6,38. Les exigences relatives aux propriétés chimiques de cette préparation ont été remplies.

Évaluations des risques pour la santé

Le toxique pour poissons Noxfish II présente une forte toxicité aiguë par voie d'exposition orale et inhalatoire, et présente une légère toxicité aiguë par voie cutanée. C'est un irritant oculaire et cutané modéré. On ne s'attend pas à ce que le toxique pour poissons Noxfish II soit un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation du toxique pour poissons Noxfish II dans les lacs, les étangs, les réservoirs et les cours d'eau afin d'éradiquer les poissons ne devrait pas provoquer d'augmentation des expositions fortuites ou des expositions pour les travailleurs responsables du mélange, du chargement, de l'application, et pour les travailleurs qui effectuent des tâches après un traitement, si l'on se réfère aux expositions du produit déjà homologué. Il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant si les travailleurs suivent le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle tel qu'énoncé sur l'étiquette.

Une évaluation de l'exposition alimentaire n'a pas été requise pour cette demande.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale n'a été soumise pour appuyer cette présentation et aucune n'est requise. Aucun risque environnemental supplémentaire ne devrait découler de l'homologation du toxique pour poissons Noxfish II, sachant que le produit s'inscrit dans le profil d'emploi homologué pour la roténone.

Évaluation de la valeur

Les informations sur la valeur étaient constituées d'une analyse raisonnée qui souligne que le toxique pour poissons Noxfish II est basé sur le produit déjà homologué et son profil d'emploi. Les modifications de la formulation ne devraient pas avoir d'incidence négative sur la performance du produit. Cette analyse raisonnée était acceptable. Le toxique pour poissons Noxfish II devrait permettre de contrôler les poissons dans les lacs, les étangs, les réservoirs et les cours d'eau.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies, et les a trouvées suffisantes pour appuyer l'homologation du toxique pour poissons Noxfish II.

Références

PMRA Document Number	Références
2445171	2014, 3.1.1-3.1.4, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI
2445172	2013, Regalia: Product Chemistry and Composition, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.4.1,3.4.2,3.5.1,3.5.13,3.5.2,3.5.3,3.5.9 CBI
2445173	2014, Flammability DACO 3.5.12 Explodability, DACO: 3.5.11,3.5.12 CBI
2445175	2014, Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15 CBI
2445176	2014, 3.5.4, DACO: 3.5.4 CBI
2445177	2014, 3.5.5, DACO: 3.5.5 CBI
2445178	2013, Regalia: Storage Stability and Corrosion Characteristics at 25 C, DACO: 3.5.10,3.5.14,3.5.6,3.5.7,3.5.9 CBI
2445179	2014, Oxidizing and Reducing Action (Chemical Incompatibility) of Regalia Fungicide Liquid Concentrate, DACO: 3.5.8 CBI
2539184	2015, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
2781240	2015, RF2232 Liquid FT Request for Waiver of Tier 1 Pesticide Data Requirements, DACO: 4.6.1,4.6.2,4.6.3,4.6.4,4.6.5,4.6.6
2781241	2016, Use Site Description for Noxfish Fish Toxicant II, DACO: 5.2
2798655	2017, Value Dossier, DACO: 10.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.